

Prud'hommes : une baisse des audiences en 2020

Marc Orsatti, du collège salarié, succède à Yves Pincé pour la présidence du Conseil de prud'hommes dont la rentrée solennelle s'est déroulée, hier, au TGI de **Grasse**

C'est une audience solennelle en comité très restreint qui s'est tenue, hier, au Tribunal de Grande Instance de Grasse. Le Conseil des Prud'hommes a élu, comme chaque année, son nouveau président, sans oublier le vice-président. Pour rappel, 55 communes, dont Cannes et Antibes, sont dans le ressort du Conseil des Prud'hommes de Grasse. Yves Pincé cède donc la présidence à Marc Orsatti, du collège salarié, et Gilles Charpentier la vice-présidence à Philippe Quinquet, du collège employeur. « Qui aurait pu imaginer, il y a un an, l'année que nous venons de passer, interroge Yves Pincé. Lors de l'audience solennelle, nous rentrons entre deux rangés d'avocats portant le col rouge



Yves Pincé, (à droite) a cédé la présidence à Marc Orsatti (2^e à gauche), tandis que Philippe Quinquet (2^e à droite) prend la vice-présidence à la place de Gilles Charpentier (à gauche).
(Photo Cl. C.)

en guise de protestation et tapant sur le Code du travail. » En effet, en janvier 2020, les avocats de France étaient en grève pour dénoncer la réforme des retraites. Peu de temps après, en

mars, le premier confinement a alors mis un coup d'arrêt aux audiences. « L'année judiciaire a été tronquée de cinq longs mois, poursuit le président sortant. La conséquence directe est un retard dans le déroule-

ment de la justice car l'intégralité des affaires de janvier à mai a été renvoyée. Nous avons tenu 70 audiences de jugement au lieu des 120 qui étaient programmées. » En 2020, le nombre d'affaires nouvelles a inévitable-

Le chiffre

781

nouvelles affaires ont été présentées devant le Conseil des

Prud'hommes en 2020, ce qui représente une **baisse de 25 %** par rapport à l'année précédente.

ment chuté et passe de 1 045 en 2019 à 781, soit une baisse de 25 %.

289 jugements rendus l'an dernier

Les conseillers prud'hommes n'ont rendu que 289 jugements au fond, contre 423 en 2019.

« La pandémie mondiale a rendu plus difficile les relations sociales, constate Marc Orsatti, fraîchement élu président. Cependant, le Conseil des prud'hommes de Grasse a su faire face pour

assurer les audiences, les délibérés et les mises à disposition des jugements afin de ne pas pénaliser nos justiciables. »

Les objectifs du nouveau président sont clairs : « Permettre de rendre une justice dans des délais acceptables en améliorant la durée du temps octroyé entre le bureau de jugement et les séances des délibérés, en assurant la rédaction de nos jugements sans tarder. »

CLAIRE CAMARASA
ccamarasa@nicematin.fr